



Nations Unies

Commission des stupéfiants

**Rapport de la reprise
de la cinquante-sixième session
(12 et 13 décembre 2013)**

Conseil économique et social
Documents officiels, 2013
Supplément n° 8A

Conseil économique et social
Documents officiels, 2013
Supplément n° 8A

Commission des stupéfiants

**Rapport de la reprise de la cinquante-sixième session
(12 et 13 décembre 2013)**



Nations Unies • New York, 2014

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. Lorsqu'une telle cote est mentionnée, il s'agit d'un document de l'Organisation des Nations Unies.

[21 janvier 2014]

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention . . .	1
A. Projet de décision dont l'adoption est recommandée au Conseil économique et social	1
Rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de la reprise de sa cinquante-sixième session	1
B. Questions portées à l'attention du Conseil économique et social	1
Résolution 56/17 Budget du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour l'exercice biennal 2014-2015	1
II. Directives de politique générale pour le programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et renforcement du programme contre la drogue ainsi que du rôle de la Commission des stupéfiants en sa qualité d'organe directeur, y compris les questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique	5
A. Délibérations	6
B. Mesures prises par la Commission.	8
III. Ordre du jour provisoire de la cinquante-septième session de la Commission.	9
A. Délibérations	9
B. Mesures prises par la Commission.	10
IV. Questions diverses.	11
Délibérations	11
V. Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de la reprise de sa cinquante-sixième session	12
VI. Organisation de la session et questions administratives.	13
A. Ouverture et durée de la session.	13
B. Participation.	13
C. Documentation.	13
D. Clôture de la reprise de la cinquante-sixième session	13

Chapitre I

Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

A. Projet de décision dont l'adoption est recommandée au Conseil économique et social

1. La Commission des stupéfiants recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de décision suivant:

Rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de la reprise de sa cinquante-sixième session

Le Conseil économique et social prend note du rapport de la Commission des stupéfiants sur les travaux de la reprise de sa cinquante-sixième session.

B. Questions portées à l'attention du Conseil économique et social

2. L'attention du Conseil économique et social est appelée sur la résolution ci-après que la Commission des stupéfiants a adoptée à la reprise de sa cinquante-sixième session, ainsi que sur les mesures prises conformément à la section XVI de la résolution 46/185 C de l'Assemblée générale, dans laquelle cette dernière autorisait la Commission à approuver le budget-programme du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues:

Résolution 56/17

Budget du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour l'exercice biennal 2014-2015

La Commission des stupéfiants,

Exerçant les fonctions administratives et financières que l'Assemblée générale lui a confiées au paragraphe 2 de la section XVI de sa résolution 46/185 C du 20 décembre 1991,

Ayant examiné le rapport du Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime sur le projet de budget du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour l'exercice biennal 2014-2015¹ et les recommandations formulées à cet égard par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport²,

Reconnaissant les fonctions normatives de l'Office en tant que composante du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et soulignant l'importance de l'assistance technique qu'il apporte, dans le cadre de son mandat, aux États Membres qui en font la demande ainsi que l'importance, à cette fin, d'un financement adéquat, prévisible et stable,

¹ E/CN.7/2013/15-E/CN.15/2013/28.

² E/CN.7/2013/16-E/CN.15/2013/29.

Soulignant l'intention du Directeur exécutif de poursuivre la transition vers le nouveau modèle de financement basé sur les priorités définies d'une manière et à un rythme réalistes et équilibrés, compte tenu des attentes et des exigences des États Membres,

Notant les incidences importantes qu'aura l'application du modèle de financement basé sur le recouvrement intégral des coûts, en particulier pour la coopération technique et le réseau de bureaux extérieurs de l'Office, y compris la possibilité de conséquences imprévues,

Notant également l'intention de l'Office de suivre la situation et de tenir les États Membres régulièrement et pleinement informés et de les consulter sur l'avancement et l'impact de l'application du nouveau modèle par le biais de la Commission et d'autres mécanismes existants, notamment le groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime,

Prenant note de l'importance des opérations sur le terrain, comme indiqué dans le rapport du Directeur exécutif sur le budget consolidé, et de la référence, au paragraphe 35 de ce rapport, à la résolution 2009/23 du Conseil économique et social en date du 30 juillet 2009, dans laquelle le Conseil a prié le Directeur exécutif d'assigner un rang élevé de priorité à l'application des programmes régionaux de l'Office et de rendre compte des progrès réalisés,

Consciente de la nécessité de continuer de promouvoir un dialogue régulier entre tous les États Membres, ainsi qu'avec l'Office, sur la planification et la formulation des activités opérationnelles de l'Office, y compris ses programmes et projets,

1. *Note* les progrès réalisés dans l'élaboration, en consultation avec les États Membres, de l'approche par programmes thématiques et régionaux du programme de travail de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et dans les efforts visant la parfaite complémentarité des programmes thématiques et régionaux;

2. *Note également* que le budget est fondé notamment sur la stratégie décrite au programme 13 du cadre stratégique pour la période 2014-2015³ et sur la stratégie de l'Office pour la période 2012-2015;

3. *Note en outre* que le budget est harmonisé avec les chapitres 16 et 29G du projet de budget-programme de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2014-2015⁴;

4. *Note* que le budget est centré sur les fonds à des fins générales, tout en incluant les fonds à des fins spéciales et les recettes perçues sur les contributions à des fins spéciales au titre de l'appui aux programmes, ainsi que les ressources du budget ordinaire;

³ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-septième session, Supplément n° 6 (A/67/6/Rev.1).

⁴ A/68/6 (sect. 16) et (sect. 29G).

5. *Note aussi* qu'à moins qu'il n'en soit convenu autrement, le nouveau modèle de financement ne s'appliquerait pas automatiquement aux accords de financement existants;

6. *Note en outre* que le nouveau modèle de financement devrait, notamment, ne pas entraver les opérations sur le terrain et les activités au siège de l'Office ni affecter leur exécution;

7. *Note* que les ressources à des fins générales du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale sont présentées de manière intégrée dans le budget et que les dépenses à des fins générales seront réparties entre les deux Fonds en fonction des recettes que chacun génère;

8. *Note également* que les ressources d'appui aux programmes du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale sont présentées de manière intégrée dans le budget et que les dépenses d'appui aux programmes seront réparties entre les deux Fonds en fonction des recettes que chacun génère;

9. *Approuve*, en tenant compte des dispositions de la présente résolution, l'utilisation des fonds à des fins générales prévue dans le budget consolidé pour l'exercice biennal 2014-2015, et invite les États Membres à verser des contributions totalisant au moins 11 189 700 dollars des États-Unis;

10. *Entérine*, en tenant compte des dispositions de la présente résolution, les prévisions du budget consolidé pour l'exercice biennal 2014-2015 relatives aux fonds d'appui aux programmes et aux fonds à des fins spéciales indiquées ci-après;

Ressources prévues pour le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues

<i>Catégorie</i>	<i>Ressources (en milliers de dollars É.-U.)</i>		<i>Postes</i>	
	<i>2012-2013</i>	<i>2014-2015</i>	<i>2012-2013</i>	<i>2014-2015</i>
Fonds à des fins générales				
Postes	11 425,3	10 451,9	35	28
Autres objets de dépense	1 181,8	737,8	–	–
Total partiel	12 607,1	11 189,7	35	28
Fonds d'appui aux programmes				
Postes	13 896,2	19 499,8	111	93
Autres objets de dépense	3 561,1	4 380,8	–	–
Total partiel	17 457,3	23 880,6	111	93
Fonds à des fins spéciales	244 092,2	304 567,8	98	112
Total	274 156,6	339 638,1	244	233

11. *Note* que les prévisions de ressources ci-dessus sont subordonnées à la disponibilité de moyens de financement ainsi qu'aux ajustements qui pourraient être rendus nécessaires, selon les instructions données par la Commission, par des

facteurs pertinents indiqués dans le budget consolidé, y compris ceux décrits aux paragraphes 21 à 23 du document E/CN.7/2013/15-E/CN.15/2013/28;

12. *Prie* l'Office de donner des indications et des informations aux États Membres ainsi qu'à d'autres partenaires sur le pourcentage des contributions volontaires qui serait alloué aux coûts d'appui ou de fourniture des programmes et sur le pourcentage de ces fonds consacrés à l'assistance technique;

13. *Souligne* qu'elle devra examiner l'application provisoire du nouveau modèle de financement au cours de l'exercice biennal 2014-2015 pour en évaluer l'efficacité et la faisabilité ultérieure;

14. *Note* la nécessité d'une application systématique du nouveau modèle de financement à tous les programmes et activités de l'Office financés par des contributions volontaires;

15. *Reste pleinement déterminée* à améliorer l'efficacité et les résultats des programmes d'assistance technique de l'Office et leur exécution et réaffirme la nécessité d'engager des consultations approfondies entre les acteurs concernés, y compris les pays bénéficiaires, avant toute modification éventuelle de la présence de l'Office sur le terrain;

16. *Prie* le Secrétariat, de se concerter avec les États Membres et de les informer, régulièrement et de façon continue, par l'intermédiaire des mécanismes existants, sur notamment les questions suivantes:

a) Toute adaptation envisagée des bureaux extérieurs et des opérations du siège pouvant résulter de l'application du nouveau modèle de financement;

b) Modalités d'application du modèle de financement de l'Office aux opérations des bureaux extérieurs et du siège, notamment mais pas exclusivement aux fonds à des fins spéciales pour les postes indiqués au paragraphe 10 ci-dessus, en particulier lors des réunions d'information qui précéderont la cinquante-septième session et la reprise de cette session, en 2014;

17. *Prie* l'Office de donner des informations sur l'application du modèle de financement et son impact sur les activités qu'il mène, notamment mais pas exclusivement sur son aptitude à fournir une assistance technique aux États Membres qui en font la demande, ainsi que sur toute incidence sur les contributions volontaires indiquées dans le rapport du Directeur exécutif sur le budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2014-2015;

18. *Prie également* l'Office de redoubler d'efforts pour encourager les donateurs à verser des fonds à des fins générales, notamment en améliorant la transparence et la qualité des rapports, et invite les États Membres et les autres donateurs à envisager d'appuyer les fonds à des fins générales de l'Office;

19. *Demande* que les états des incidences financières des projets de résolution qui lui seront présentés à ses cinquante-septième et cinquante-huitième sessions, ainsi que les autres documents budgétaires et d'information habituels de l'Office, indiquent comment les dépenses prévues affecteront l'utilisation des ressources du budget ordinaire et des ressources extrabudgétaires.

Chapitre II

Directives de politique générale pour le programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et renforcement du programme contre la drogue ainsi que du rôle de la Commission des stupéfiants en sa qualité d'organe directeur, y compris les questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique

3. À ses 1^{re} et 2^e séances, qu'elle a tenues conjointement avec la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, les 12 et 13 décembre 2013, la Commission des stupéfiants a examiné le point 3 de l'ordre du jour, libellé comme suit:

“Directives de politique générale pour le programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et renforcement du programme contre la drogue ainsi que du rôle de la Commission des stupéfiants en sa qualité d'organe directeur, y compris les questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique:

- a) Activités de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et directives de politique générale;
- b) Rôle de la Commission en sa qualité d'organe directeur du programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime;
 - i) Renforcement du programme contre la drogue de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime;
 - ii) Questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique.”

4. Pour l'examen de ce point, la Commission était saisie des documents suivants:

- a) Rapport du Directeur exécutif sur le budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2014-2015 (E/CN.7/2013/15-E/CN.15/2013/28);
- b) Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2014-2015 (E/CN.7/2013/16-E/CN.15/2013/29);
- c) Note du Secrétariat sur les travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (E/CN.7/2013/7/Add.2-E/CN.15/2013/7/Add.2).

5. À la 1^{re} séance, le Directeur de la Division des opérations de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD), le Chef du Service de la gestion des ressources financières et le représentant de la République islamique d'Iran, intervenant en sa qualité de coprésident du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, ont fait des déclarations.

6. Des déclarations ont été faites par les représentants du Canada, des États-Unis d'Amérique, du Japon, des Pays-Bas, de la Fédération de Russie, du Pakistan, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la République islamique d'Iran et du Brésil. Des déclarations ont également été faites par les observateurs de la Suède et du Nicaragua.

A. Délibérations

7. Des orateurs ont salué et apprécié les travaux du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'ONUDC. Plusieurs orateurs ont estimé que le groupe de travail devrait devenir un organe subsidiaire permanent des Commissions, tandis que d'autres étaient favorables au maintien de la pratique actuelle consistant à proroger régulièrement son mandat.

8. Des orateurs ont exprimé des avis et des inquiétudes au sujet de la situation financière de l'ONUDC, que certains ont expliquée par les restrictions sévères pesant sur les budgets nationaux, et ils ont pris note du rapport du Directeur exécutif sur le budget consolidé de l'ONUDC pour l'exercice biennal 2014-2015, qui introduisait un modèle de financement mettant l'accent sur le recouvrement intégral des coûts. Plusieurs orateurs ont estimé que le rapport présentait un budget réaliste et que la mise en œuvre progressive du modèle de financement permettrait aux parties prenantes et à l'ONUDC de s'habituer à la nouvelle méthode et aux nouveaux paramètres. Il a été noté que le modèle de financement adapté pourrait tenir compte des problèmes de financement récurrents de l'ONUDC et qu'il permettrait d'éliminer les allocations croisées entre les fonds et d'améliorer le déséquilibre entre les fonds à des fins générales et les fonds à des fins spéciales. On a salué la mise en place de l'équipe de gestion de haut niveau faisant rapport au Directeur exécutif, qui suivrait de près les progrès effectués dans la mise en œuvre du modèle de financement et en rendrait compte périodiquement.

9. Un certain nombre d'orateurs se sont interrogés quant à l'impact du modèle de financement et du recouvrement intégral des coûts sur la viabilité de la fourniture d'assistance technique et des opérations des bureaux extérieurs de l'ONUDC. Il a été estimé que le modèle du recouvrement intégral des coûts ne devrait pas être adopté de manière inconditionnelle, mais que l'ONUDC devrait plutôt continuer d'en suivre et d'en examiner la mise en œuvre, en consultation étroite avec les États Membres. Certains orateurs ont demandé d'avoir la possibilité d'examiner la mise en œuvre du modèle du recouvrement intégral des coûts et l'impact sur la fourniture de l'assistance technique et les programmes et projets de l'ONUDC. Il a été souligné que la mise en œuvre du modèle ne devrait pas limiter la portée des programmes et l'emplacement des bureaux extérieurs, ni entraîner la redistribution des ressources au profit du siège. Il a également été souligné que, s'agissant des fonds à des fins spéciales, le recouvrement intégral des coûts ne devrait pas entraîner la double imposition des donateurs qui contribuaient également aux fonds à des fins générales.

10. Un représentant du Secrétariat a précisé que le modèle du recouvrement intégral ne signifiait pas une réduction des ressources mises à la disposition des bureaux extérieurs, mais une imputation non plus sur les fonds à des fins générales et les fonds d'appui aux programmes mais sur les fonds à des fins spéciales, de

manière à aligner l'utilisation des fonds sur les politiques du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

11. Plusieurs orateurs ont indiqué que parmi les critères clefs définis par les États Membres pour appuyer le recouvrement intégral des coûts figuraient la prestation de services, des résultats mesurables, l'efficacité, la transparence et la durabilité. Parmi les autres éléments importants soulevés au sujet du modèle de financement et du recouvrement intégral des coûts figuraient: la nécessité de réunir des informations qui faciliteraient l'examen de l'impact du recouvrement intégral; la nécessité de préciser la part des contributions volontaires qui serait allouée aux coûts d'appui ou de fourniture des programmes, par rapport à la part allouée aux travaux de fond et à la fourniture d'assistance technique; la nécessité de poursuivre le dialogue avec les États Membres et de les tenir informés et impliqués au sujet de la viabilité des bureaux et programmes de l'ONUSD; la nécessité de préciser la distinction entre le recouvrement intégral des coûts et les fonds d'appui aux programmes; la nécessité de réduire au minimum les frais généraux; et la nécessité d'examiner l'impact du modèle de financement et du recouvrement intégral des coûts sur le solde du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues et du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale.

12. Un orateur s'est félicité des informations complémentaires fournies sur l'utilisation des fonds à des fins générales et des fonds d'appui aux programmes, mais il a aussi exprimé sa préoccupation au sujet des fonds supplémentaires demandés au titre de l'appui aux programmes pour la mise en œuvre locale des Normes comptables internationales pour le secteur public et du projet Umoja, et a prié l'ONUSD de continuer à fournir aux donateurs des informations sur l'affectation et l'utilisation de ces fonds. Il a également été noté que l'augmentation des contributions volontaires à des fins spéciales était un signe de la confiance des donateurs et que l'ONUSD avait pris une bonne orientation stratégique en optant pour l'approche-programme intégrée et le modèle de financement fondé sur le recouvrement intégral des coûts. Il a été dit que la qualité des rapports était pour les donateurs une incitation à verser davantage de contributions à des fins génériques.

13. Plusieurs orateurs ont demandé des éclaircissements sur d'autres aspects du budget consolidé tels que la répartition géographique et par sexe du personnel de l'ONUSD, le nombre de postes supplémentaires prévus au budget, certains groupes d'experts réunis sous les auspices du Service de la prévention du terrorisme, ainsi qu'un aperçu des dépenses regroupées en fonction de leur nature et un résumé des contributions des donateurs. Un orateur, exprimant des réserves au sujet de la création de nouveaux postes au titre des fonds à des fins générales de la section du budget intitulée "Direction exécutive et administration", a demandé au Secrétariat des précisions sur les risques possibles en cas de non-crédation de ces postes.

14. Plusieurs orateurs ont notamment demandé à l'ONUSD d'accorder un degré de priorité élevé à la mise en œuvre des programmes régionaux et de faire rapport sur les progrès accomplis, ainsi que d'accroître le rôle des pays bénéficiaires dans la formulation de ses programmes.

B. Mesures prises par la Commission

15. À sa 1^{re} séance, le 12 décembre 2013, la Commission a noté que, par sa décision 2013/246, le Conseil économique et social avait renouvelé le mandat du groupe de travail intergouvernemental permanent à composition non limitée chargé d'améliorer la gouvernance et la situation financière de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime jusqu'aux parties des sessions que la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale devaient tenir au premier semestre de 2015, et elle a élu Reza Najafi (République islamique d'Iran) et Ignacio Baylina-Ruíz (Espagne) coprésidents du groupe de travail, conformément à la procédure établie par la résolution 52/13 de la Commission des stupéfiants, annexe et la résolution 18/3 de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, annexe.

16. À sa 2^e séance, le 13 décembre 2013, la Commission a adopté un projet de résolution révisé intitulé "Budget du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour l'exercice biennal 2014-2015", tel qu'il a été modifié oralement. (Pour le texte, voir chap. I, sect. B, résolution 56/17.)

Chapitre III

Ordre du jour provisoire de la cinquante-septième session de la Commission

17. À sa 2^e séance, le 13 décembre 2013, la Commission a examiné le point 9 de l'ordre du jour, intitulé "Ordre du jour provisoire de la cinquante-septième session de la Commission". Le Président a présenté ce point et porté à l'attention de la Commission les questions relatives à l'organisation du débat de haut niveau de sa cinquante-septième session. Des déclarations ont été faites par les représentants du Mexique, du Canada, de la France, de l'Inde, des Pays-Bas, d'Israël, de la Chine, de l'Australie, de la Fédération de Russie, de la République islamique d'Iran et du Pakistan.

A. Délibérations

1. Durée de la cinquante-septième session et autres dispositions

18. La Présidente a rappelé qu'à la réunion intersessions qui s'était tenue le 8 mai 2013, il avait été convenu que la cinquante-septième session de la Commission se tiendrait du jeudi 13 mars au vendredi 21 mars 2014. Le débat de haut niveau aurait lieu les jeudi 13 et vendredi 14 mars 2014 et serait précédé de consultations informelles d'avant-session le mercredi 12 mars 2014. Le débat ordinaire de la cinquante-septième session de la Commission aurait donc lieu du lundi 17 mars au vendredi 21 mars 2014. Sur recommandation du Bureau élargi, à sa réunion du 11 décembre 2013, les 4 et 5 décembre 2014 ont été proposés pour la reprise de la cinquante-septième session de la Commission des stupéfiants.

19. Il a également été rappelé que conformément à la décision 55/1 de la Commission, les projets de résolution devant être examinés au cours du débat ordinaire de la session de la Commission devraient être déposés, en principe, un mois avant le début de la session, c'est-à-dire, pour ce qui est de la cinquante-septième session, le 13 février 2014.

2. Préparatifs du débat de haut niveau de la cinquante-septième session

20. Il a été rappelé que conformément à la résolution 56/12 de la Commission, l'examen de haut niveau consisterait en un débat général sur le thème "Progrès réalisés et difficultés rencontrées dans l'application de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue" et en des tables rondes sur les trois parties du Plan d'action. Conformément aux modalités d'organisation proposées, la liste des orateurs participant au débat général serait établie par tirage au sort lors d'une réunion intersession en février 2014. Tous les orateurs seraient priés de limiter la durée de leur déclaration à cinq minutes. La présidence des tables rondes serait assurée par les trois vice-présidents du débat de haut niveau et les groupes régionaux seraient affectés aux tables rondes par tirage au sort lors d'une séance du bureau élargi. Les présidents des tables rondes résumeraient les points clefs des débats et les présenteraient en séance plénière avant la clôture du débat de haut niveau. Les résumés ne feraient pas l'objet de négociations. Une note établie par le Secrétariat sur le projet d'organisation du débat de haut niveau de la

cinquante-septième session de la Commission (E/CN.7/2014/13) avait été entérinée par le Bureau élargi le 30 octobre 2013 et mise à disposition à la reprise de la session.

21. Le Président a fait état des négociations qui se déroulaient pendant l'intersession sur la brève déclaration ministérielle conjointe qui serait publiée à l'issue de l'examen de haut niveau, conformément à la résolution 56/12. Il a en outre invité toutes les délégations intéressées à faire, sur le projet de document final établi par le Président, qui a été diffusé le 4 octobre puis le 6 décembre dans une version révisée, des propositions, des observations et des suggestions qui seraient examinées avant la réunion intersessions prévue pour le 14 janvier 2014.

3. Préparatifs du débat ordinaire de la cinquante-septième session

22. Le Président a informé les participants que, concernant le point 8 de l'ordre du jour provisoire, le Bureau élargi était convenu de recommander un modèle de tables rondes interactives, auxquelles participeraient des experts désignés par les différents groupes régionaux. S'agissant du thème prioritaire des tables rondes, les groupes régionaux et certains États Membres avaient reçu plusieurs observations et propositions, mais le Bureau élargi n'avait pas été en mesure de tomber d'accord sur une recommandation conjointe.

23. Au nombre des propositions de sujets de discussion pour les tables rondes figuraient "le classement des substances, y compris la question des nouvelles substances psychoactives", "les nouvelles approches de lutte contre le problème mondial de la drogue" et "les enquêtes sur l'usage illicite de drogues". Au cours du débat qui a suivi, aucun consensus n'a pu être dégagé sur les diverses propositions. Le Président a conclu que la question devait être examinée plus avant pendant l'intersession.

24. La Commission a fait sienne la recommandation du Bureau élargi tendant à faire un ajout à l'intitulé du point 9 de l'ordre du jour provisoire de la cinquante-septième session, qui serait désormais libellé comme suit: "Application de la Déclaration politique et du Plan d'action sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue: suite donnée à l'examen de haut niveau menée par la Commission des stupéfiants en vue de la prochaine session extraordinaire que l'Assemblée générale consacrerait au problème mondial de la drogue en 2016".

B. Mesures prises par la Commission

25. À sa 2^e séance, le 13 décembre 2013, la Commission a entériné les dates et délais fixés et les dispositions prises pour sa cinquante-septième session, tels qu'ils sont mentionnés ci-dessus.

Chapitre IV

Questions diverses

Délibérations

26. À sa 2^e séance, le 13 décembre 2013, la Commission a examiné le point 10 de l'ordre du jour, intitulé "Questions diverses", qui a été présenté par le Président. Des déclarations ont été faites par les représentants du Mexique, du Canada, de la Fédération de Russie et de la France.

27. Le Président a attiré l'attention de la Commission sur la résolution 68/1, concernant le renforcement du Conseil économique et social, adoptée par l'Assemblée générale en septembre 2013. Un document de séance (E/CN.7/2013/CRP.7–E/CN.15/2013/CRP.13) avait été présenté à la reprise de la session, avec des informations préliminaires sur la manière dont l'application de la résolution pourrait avoir une incidence sur les travaux des commissions techniques, notamment la Commission des stupéfiants. Dès que des informations supplémentaires seraient disponibles, elles seraient portées à l'attention de la Commission.

28. Un orateur a mentionné la création par le Conseil économique et social d'un forum politique de haut niveau pour le développement durable, qui pourrait par ailleurs avoir des implications pour la Commission des stupéfiants, dans la mesure où l'objectif est de renforcer l'intégration des trois dimensions – économique, sociale et environnementale de l'action du système des Nations Unies. D'autres orateurs ont demandé que des informations supplémentaires sur ce fait nouveau soient portées à l'attention de la Commission avant toute mesure concrète sur le sujet.

29. Un orateur a rappelé l'importance du contrôle des drogues dans le Triangle d'Or et invité instamment l'ONUSD à maintenir son appui au mémorandum d'accord sur le contrôle des drogues dans le bassin du Mékong, dans le cadre de son programme régional pour l'Asie du Sud-Est.

30. Un orateur a informé les participants de l'organisation prévue d'une réunion du Conseil de sécurité, sous la présidence de la France, sur le trafic de drogues et la criminalité transnationale organisée en Afrique de l'Ouest et au Sahel.

Chapitre V

Adoption du rapport de la Commission sur les travaux de la reprise de sa cinquante-sixième session

31. À sa 2^e séance, le 13 décembre 2013, la Commission a adopté les parties de son rapport concernant l'organisation de la session et les questions administratives ainsi que le point 3 de l'ordre du jour (E/CN.7/2013/L.1/Add.5 et 6). Elle a également adopté un projet de décision présenté par le Président, portant sur le rapport de la Commission des stupéfiants sur la reprise de sa cinquante-sixième session, en vue de son adoption par le Conseil économique et social. (Pour le texte, voir chap. I, sect. A.) Elle a en outre décidé de confier la mise au point définitive du rapport au Président de la Commission, assisté du Rapporteur.

Chapitre VI

Organisation de la session et questions administratives

A. Ouverture et durée de la session

32. La Commission des stupéfiants a repris sa cinquante-sixième session à Vienne les 12 et 13 décembre 2013.

33. Dans sa décision 2011/259, intitulée “Reprises de session conjointes de la Commission des stupéfiants et de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale”, le Conseil économique et social a décidé qu’à compter de 2011, la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale tiendraient des réunions conjointes au cours de la reprise de leurs sessions aux seules fins d’examiner les points inscrits à leurs ordres du jour respectifs au titre du débat consacré aux activités opérationnelles, l’objectif étant de donner à l’ONUDC des orientations de politique intégrées concernant les questions administratives, budgétaires et de gestion stratégique. Il a également décidé que la pratique consistant à tenir des reprises de session se suivant immédiatement mais distinctes serait maintenue afin de permettre à chaque Commission d’examiner les points inscrits à l’ordre du jour au titre du débat consacré aux questions normatives.

34. En application de cette décision, la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale ont tenu deux réunions conjointes le premier jour de la reprise de leurs sessions, le 12 décembre, afin d’examiner le point 3 de leurs ordres du jour respectifs.

35. À la première réunion, les Présidents des deux Commissions ont fait des déclarations liminaires. Des déclarations ont également été faites par le représentant du Groupe des 77 et de la Chine et par le Directeur de la Division des opérations de l’ONUDC (au nom du Directeur exécutif de l’ONUDC).

B. Participation

36. Ont participé à la reprise de la cinquante-sixième session les représentants de 41 États membres de la Commission (12 n’étaient pas représentés). Y ont également assisté les observateurs d’autres États Membres de l’Organisation des Nations Unies, les représentants d’entités du système des Nations Unies et les observateurs d’organisations intergouvernementales et non gouvernementales. La liste des participants est publiée sous la cote E/CN.7/2013/INF/3.

C. Documentation

37. La liste des documents dont la Commission était saisie à la reprise de sa cinquante-sixième session figure dans le document E/CN.7/2013/CRP.6/Add.1.

D. Clôture de la reprise de la cinquante-sixième session

38. À la 2^e séance, le 13 décembre, le Président de la Commission et le Directeur de la Division de la gestion de l’ONUDC ont fait des déclarations de clôture.